



PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

Vesoul, le 28 janvier 2019

PROLONGATION DE LA CHASSE EN FEVRIER

Par arrêté du 4 janvier 2019, Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône, a prolongé la période d'ouverture de la chasse du sanglier jusqu'au 28 février 2019 inclus, sur l'ensemble du département.

Le Préfet salue le niveau de prélèvement qui dépasse désormais celui de l'an passé.

Toutefois, il invite les chasseurs à poursuivre activement leurs efforts de chasse pendant toute la durée du mois de février en s'appuyant sur les bracelets d'ores et déjà disponibles pour les territoires et en les mutualisant dans un territoire donné. Des opérations incitatives concernant le prix des bracelets dans les secteurs les plus sensibles peuvent également être envisagées.

L'objectif est d'arriver à un niveau de population en sortie de chasse nettement inférieur à celui de l'année dernière et de limiter autant que possible les dégâts en sortie d'hiver et de printemps.

Cet objectif est conforme au schéma départemental de gestion cynégétique approuvé à l'été 2018 qui prévoit le retour à un niveau de population compatible avec des prélèvements compris entre 4 500 et 5 500 animaux par an.

Cet effort est général mais devra porter sur les territoires sensibles (forte population et dégâts aux cultures et aux prairies) et ceux où le taux de prélèvement de laies de plus de 50 kg est insuffisant.

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr